

L'IMPOSITION DE L'ÉTAT ?

Débat

Jonathan Laurence, Doctorant en sciences politiques,
Université de Harvard

Alain Billon, Ancien conseiller technique du ministre
de l'Intérieur (1997-2002)

Michèle Tribalat, Démographe, Institut national des
études démographiques

Alain Boyer, Ancien conseiller du Bureau central des cultes,
ministère de l'Intérieur (1989-1994)

Aslam Timol, Représentant de la grande mosquée de Saint-Denis
de la Réunion au sein du bureau exécutif du CFCM

Jonathan Laurence: Jean-Pierre Chevènement a fait savoir que l'État n'imposerait pas ses propres choix dans sa consultation avec l'islam. Vous avez dit, Monsieur Billon, que l'action de Sarkozy avec le CFCM avait pourtant quelque chose de « brutal » et de « cynique ». Quelle distinction faites vous par rapport à votre travail ? Y a-t-il aujourd'hui des contraventions à la laïcité qui n'existaient pas du temps de Chevènement ?

Alain Billon: Je répondrai de façon extrêmement simple. Je crois que la consultation s'est inscrite et s'est renforcée de tout ce qui a été fait avant. À cause de contraintes de l'histoire très fortes, une espèce de canal s'est creusé qui n'autorisait pas beaucoup de fantaisie par rapport à ces questions. Ce qui a changé avec la consultation, ce sont les moyens un peu plus considérables alloués à cette entreprise par Chevènement, un changement d'état d'esprit. C'était une espèce de réaction contre l'attentisme de Jean-Louis Debré qui ne voulait pas intervenir et qui représentait l'exception parmi les derniers ministres de l'Intérieur. Le choix a été de créer un encadrement fort, un texte contraignant, mais personne ne peut dire que les contraintes ont pesé dans la consultation une fois que ce choix était fait. Une fois que les personnes acceptaient de payer le ticket d'entrée, les discussions étaient très libres. La consul-

tation a été extrêmement longue et parfois laborieuse. Il fallait avoir parfois les nerfs très solides au cours de ces conversations, mais le fait que la consultation ait résisté à l'alternance est très important. Ce processus avait été pensé pour perdurer. Je dois mentionner à cet égard le rôle qu'a joué le président de la République pour protéger la consultation. J'en ai la certitude quasi absolue. M. Sarkozy, avec les mêmes matériaux, a donc mené le projet à son terme avec une très grande fermeté, ce qui était peut-être nécessaire. Mais je trouve qu'aujourd'hui, maintenant que le Conseil est formé, la main de l'État devrait être beaucoup plus discrète et laisser une totale autonomie d'action et de parole au CFCM. La main de l'État doit cesser d'être aussi lourde, conformément au principe de la laïcité.

Michèle Tribalat: J'ai suivi le processus de consultation. Vous avez masqué le rôle de l'État, un État qui n'a pas du tout été sans désir. La différence entre vous et Sarkozy, c'est que lui ne cache pas son souhait d'influencer le CFCM. La volonté de contrainte a été présente aussi chez vous en dépit de ce que vous dites.

Alain Billon : L'État n'a pas été sans désir, c'est évident. C'est le rôle de l'État que d'avoir des désirs, mais il y eu discussion. Deuxièmement, sur l'argument selon lequel le texte n'engageait pas les musulmans: le texte a fait que la religion musulmane passe par le même cadre que les autres religions, quatre-vingts ans après ces autres religions. Ce texte a surtout une valeur historique et symbolique. Aujourd'hui, les associations musulmanes sont constituées comme des associations 1901, mais je fais le pari que cela va changer. Maintenant que l'islam est rentré dans le cadre laïc, je pense que la loi 1905 va être utilisée. Enfin, dernier point, je crois vraiment que la meilleure chose pour le CFCM serait de prendre son indépendance par rapport au ministre de l'Intérieur.

Alain Boyer : Nous sommes face à des phénomènes de très long terme : la confrontation de toutes les religions avec le modernité n'a pas été facile. Souvenons-nous qu'il y a eu le Syllabus et des encycliques pontificales qui condamnaient les droits de l'homme. Je crois qu'il faut être prudent et indulgent. On sait que l'islam a une relation spécifique à la modernité : la question de la séparation est très actuelle en ce qui concerne l'islam. Le fondamentalisme n'est pas seulement musulman.

Pour revenir à la question des associations 1901, c'est une situation qui existe ainsi pour d'autres religions. Par exemple, la Fédération protestante reste une association de la loi 1901, parce qu'elle ne veut pas changer de statut et ne va pas avoir pour objet exclusif l'exercice d'un culte, sans se préoccuper des œuvres et mouvements. Je voudrais que l'on ne regarde pas seulement ce qui s'est passé à Paris mais aussi ce qui se passe sur le terrain. Les musulmans sont en train d'apprendre à se connaître. Il y a eu beaucoup de rencontres et de travaux en région. Les CRCM permettent un important travail de terrain, au fil duquel se créent des éléments de citoyenneté. Peut-être un jour les CRCM

entreront-ils en concurrence avec le CFCM. On a parfois une vision trop parisienne des choses. Que sera le CFCM ? Les discussions autour des élections n'ont pas été faciles, cependant la nécessité que les élus gardent le contact avec les personnes qui les ont élus et les représentent bien pose tout le problème de la démocratie représentative, mais ce problème ne relève plus de la responsabilité de l'État.

Aslam Timol : J'assiste depuis l'installation du CFCM aux réunions. Nous avons demandé officiellement au ministère de nous aider, notamment pour assurer le bon fonctionnement des commissions techniques qui ont été mises en place. Il s'avère que sans l'accompagnement technique du ministère, sans l'aide des conseillers du ministère chargés des cultes, nous sommes incapables de mener à bien ces travaux qui exigent beaucoup de relationnel avec les autres communautés religieuses et avec les différents ministères et administrations. Le ministère de l'Intérieur va nous ouvrir des portes auprès des autres ministères. Nous avons besoin de cette aide technique pendant les deux premières années de notre instance. Les dossiers sont relativement difficiles, et cet accompagnement était nécessaire. Je remercie aujourd'hui le gouvernement, je remercie le ministère de l'Intérieur pour cette aide. Je suis très modestement le représentant de la mosquée de Saint-Denis, construite en 1903 (ce qui en fait la première mosquée en France); je suis un français de la cinquième génération, en dépit des apparences. Que l'on ne me fasse pas de leçon de démocratie. Nous, les cinquante-cinq membres du CFCM, avons voté en faveur de cette aide et répondu par un vote libre à la question : « Êtes -vous d'accord sur le fait que les conseillers du ministère de l'Intérieur assistent aux réunions ? »

On ne peut pas attendre du CFCM qu'il résolve les problèmes que d'autres ont mis des siècles à résoudre. Tous nos travaux s'inscrivent dans la durée. Je suis très confiant. Si je ne peux pas dire aujourd'hui que le CFCM est arrivé à bon port, je peux cependant vous dire que le CFCM est fait pour durer. À l'intérieur de ce CFCM émergent des Français musulmans, et c'est cela qui est très important.